

Rapport sur le Bilan financier de l'année fiscale 2024-2025

Philémon Chabot Leclerc

16 octobre 2026

Ce rapport a comme objectif de vulgariser et rendre plus accessible les chiffres du bilan financier de l'AGECVM pour l'année fiscale 2024-2025. Il s'adresse donc à tous les membres souhaitant mieux comprendre l'évolution des finances de l'AGECVM dans les dernières années. Il est à noter, cependant, que celui-ci n'est qu'un document interne, que la rédactrice ne détient pas la certification de CPA (Comptable professionnelle agréée) et qu'il ne peut donc en aucun cas prétendre remplacer l'audit comptable d'un professionnel aux yeux de toutes instances extérieures à l'AGECVM elle-même.

Résultats

L'AGECVM a eu un résultat, ou un profit, de 35 530,91\$ pour cette année financière. Cela signifie que ses revenus entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025 ont été supérieurs de ce montant à ses dépenses. Ce résultat s'explique de diverses façons, qui seront expliquées plus en détails dans les prochaines sections de ce rapport. Un peu plus précisément, le surplus provient essentiellement des dépenses de fonctionnement et d'un léger profit de l'Exode, mais est diminué par les pertes des comités étudiants. Il est aussi important de constater que le budget adopté en Assemblée générale prévoyait un surplus supérieur de 15 000\$ au résultat obtenu en fin d'exercice. Ainsi, malgré un surplus financier, le budget 2024-2025 est en déficit de 15 000\$. Explorons maintenant d'où proviennent ces résultats.

Cotisations

Lorsque l'on regarde les premières lignes du bilan, nous avons l'impression que les cotisations ont été plus faibles qu'anticipées, soit inférieures de 7000\$. En réalité, celles-ci ont plutôt dépassé les estimations de près de 4300\$. Cependant, au cours des deux sessions, l'ensemble des comités de l'AGECVM se sont vu verser des subventions totales supérieures de 11 500\$ au budget voté en Assemblée générale. Sans occasionner directement une perte à l'AGECVM, cela représente un investissement beaucoup trop important, un dépassement de près de 20%, dans les comités étudiants qui, comme nous le verrons plus tard, ont été déficitaires. Un investissement plus petit aurait peut-être pu encourager les comités à diminuer un peu leurs dépenses, voir même éviter complètement de dépenser cet argent. Ce ne sont cependant que des spéculations.

Mobilisation, Hygiène personnelle et Fond de solidarité AGECEVM (FSAGE)

Ces trois cases budgétaires ont eu d'importants surplus : respectivement 3500\$ (35%), 5500\$ (55%) et 5500\$ (55%) également. Les surplus de la mobilisation s'expliquent par une quantité plus faible d'activité de ce type que durant les années précédentes. Pour ce qui est de l'Hygiène personnelle, un approvisionnement moins régulier en produits mens-truels est probablement ce qui a généré ce surplus. Pour finir, les restants du FSAGE sont liés à la faible quantité de demande et au fait que quelques personnes n'ont jamais récla-més leurs fonds.

Programme étudiant réfugié (PER)

La case budgétaire PER n'a pas été touchée de l'année, ce qui occasionne un semblant de surplus de 10 000\$. Cependant, il est important de noter que ce montant a été payé durant l'exercice 2025-2026 et donc ne représente qu'un profit temporaire de l'AGECEVM puisqu'il devra ultimement être repayé.

Représentations & Avocat

Durant cette année fiscale, l'AGECEVM n'a eu à embauché aucun avocat et n'a envoyé aucun représentant dans des événements aux frais de l'Association. Ces deux cases bud-gétaires sont donc restées intouchées pour l'année entière.

Activités militantes :

En résumé, toutes les cases budgétaires de la section activités militantes ont occasionnées du surplus, à l'exception du léger déficit de Production vidéo inférieur à 1000\$. Cette section a donc généré un profit de près de 29 000\$.

Matériel de bureau – Papier

L'AGECEVM n'a dépensé que 16% de cette case budgétaire, pour un surplus de 3300\$. Les grandes quantités achetées dans les dernières années et la diminution de l'utilisation du papier dans le fonctionnement de l'Association étudiante explique probablement cette diminution dans les dépenses.

Photocopieur

Le photocopieur n'a coûté que 50% du prix estimé, pour un surplus de 5500\$. Le contrat avec l'imprimeur a été renégocié en faveur de l'AGECVM autour de cette période ou un peu avant, ce qui explique les plus faibles dépenses.

Logiciel informatique

La case budgétaire a été dépassée de 35% (3500\$ de trop). Cela s'explique par d'importants travaux effectués avec le comptable externe, embauché par l'AGECVM pour son audit annuel, afin de mettre de l'ordre dans les finances des dernières années. L'employé responsable des finances, récemment arrivé à ce poste, a également dû faire appel au précédent pour l'aider dans le transfert des dossiers et la mise à jour des finances.

Frais bancaires

Les frais bancaires ont été dépassés de 90% (2700\$) pour diverses raisons. D'abord, une mauvaise gestion des liquidités a occasionné certains frais en raison de fonds insuffisants pour certains paiements. Ensuite et surtout, un paiement de 8000\$ a été effectué en double au CVM qui ne l'a toujours pas remboursé. Certains autres remboursements sur des paiements erronés ont cependant été reçus pour balancer cette perte. Finalement, quelques chèques ont été encaissés de façon frauduleuse mais n'ont pas pu être remboursés puisque les délais de contestation étaient dépassés lorsque ce fut réalisé.

Contractuel

Les nombreuses instances dans l'année ont engendré un déficit de 1200\$ (40%) pour cette case budgétaire. Elle avait simplement été mal estimée au moment de la préparation du budget.

Salaire et autres frais liés

Le budget de ces cases a été dépassé de près de 10 000\$, ce qui représente 5% du total de ces cases. La création d'un nouveau poste de Conseiller à la communication vidéo peut expliquer une partie de ces dépenses excessives.

Frais d'administration

Les frais d'administration excluant les salaires ont donc engendré un surplus de 2500\$, portant le total du surplus budgétaire des dépenses de fonctionnement à 31 500\$. Les pertes au niveau des salaires ont diminué ce surplus à 21 500\$ puisque les frais d'administration en général ont été déficitaires de 7500\$.

AGEnda

L'appel à devis pour l'impression de l'AGEnda a permis d'économiser 2500\$ sur les frais anticipés, soit près de 10%.

Animations comités & Organisation socioculturelle

Les surplus et déficit de ces deux cases se balancent mutuellement.

Vie étudiante (hors comité)

La vie étudiante a donc généré un surplus de 2500\$, portant le total à 24 000\$.

Dépenses de fonctionnements

Un profit de 31 000\$ était déjà prévu au niveau des dépenses de fonctionnement de l'AGECVM (en les soustrayant des cotisations, exceptées celles dédiées aux comités). Comme le surplus budgétaire de ces cases est de 24 000\$, cela porte le surplus à ce niveau à 55 000\$. Lorsque l'on considère également les 11 000\$ affectés de façon erronée aux comités, nous arrivons avec un surplus de fonctionnement de 66 000\$. Tous les arrondissements effectués un peu plus tôt nous invitent à considérer ce nombre plus près de 60 000\$.

Exode

Les ventes de l'Exode pour l'année financière ont été plus faibles de 10 000\$ que ce qui avait été anticipé. Cela représente une diminution de 1,66%. Les achats plus faibles de 12% ont, eux, permis d'économiser près de 60 000\$. Les salaires ont cependant coûté 50% de plus qu'anticipé, dilapidant plus du trois-quarts de ces gains par une augmentation de 47 000\$. Ainsi, en considérant la diminution des ventes, l'Exode a généré un profit de 2500\$ pour l'année 2024-2025, ce qui représente également un surplus budgétaire du même montant.

Livres usagés (LU)

Le service étant essentiellement mort, les surplus de ces cases budgétaires sont minimes (quelques centaines de dollars).

Produit des comités

Les comités ont généré un produit supérieur de 65 000\$ à celui anticipé c'est une augmentation de près de 55%. 11 000\$ est cependant attribuable aux cotisations versées de façon erronées et non comme un gain des comités eux-mêmes. Uniquement 54 000\$ leur est cent pourcent attribuable. Cette hausse provient d'un plus grand nombre d'activités de financement de la part des comités ainsi que d'une augmentation de 10 000\$ de la vente de bière. Celui-ci avait été anticipé à 0\$, ce qui représente définitivement une erreur de planification.

Dépenses des comités

Les dépenses ont elle aussi augmenté considérablement, soit de 100 000\$, ce qui représente 100% d'augmentation face aux estimations. Les techniciens avaient été estimés à 0\$, une erreur de planification. Le dépassement de cette case et de celle de l'alcool représente un 10 000\$. 25% du total est attribuable aux comités thématiques alors que 65% provient des comités de concentration. Une hausse marquée dans les activités des comités cette année-là explique les dépenses si importantes. Il semble y avoir eu un retour des comités de concentration dans la vie étudiante du Cégep. Au niveau des comités thématiques, une importante partie de ces dépenses excessives est attribuable au comité d'Improvisation qui a terminé l'année avec une dette de plus de 15 000\$.

Résultat des comités

En considérant l'augmentation des produits, mais aussi celle encore plus considérable des dépenses, nous constatons que les comités, au lieu de générer 20 000\$ de profit à l'AGECVM comme anticipé dans le budget, lui ont plutôt coûté 26 000\$ (les 100 000\$ de dépenses excédentaires, diminué des 54 000\$ de produits supplémentaires, moins les 20 000 de surplus anticipé). 11 000\$ provient des cotisations attribuées en trop. Le 15 000\$ restant est ce qui a causé le déficit budgétaire.

Conclusion du rapport

Ainsi, malgré que l'AGECVM, pour l'année fiscale 2024-2025, ait généré un surplus de 35 000\$, elle est en déficit budgétaire de 15 000\$ à cause de ses comités étudiants. Ceux-ci accaparent 40% de son surplus (près de 60 000\$) pour compenser leurs dépenses, trop importantes pour les produits qu'ils génèrent (incluant les cotisations déjà prévu de l'AGECVM). De façon générale, afin d'arriver à un meilleur résultat pour les années prochaines, la rédactrice suggère de mieux encadrer les comités pour éviter de tels déficits de leur part.

Philémon Chabot Leclerc
Secrétaire permanente